

Ci-devant "LE VRAI CANARD"

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

L'AN, 50 Cts.
 SIX MOIS 25 Cts.
 LE NUMERO..... 1 Cts.
 Strictement payable d'avance.

Le Grognard se vend 8 centims la douzaine aux agents qui devront faire leurs paiements tous les mois.

10 par cent de commission accordé aux agents pour les abonnements qu'ils nous feront parvenir.

Les frais de port sont à la charge de l'éditeur.

H. BERTHELOT

Bureau : 23, 25 Rue Ste. Thérèse
 En face de l'Hôtel du Canal
 Boîte 2144 P. O. Montréal

FEUILLETON DU "GROGNARD"

MADAME PANTALON

XI

LE GARDE CHAMPÊTRE.

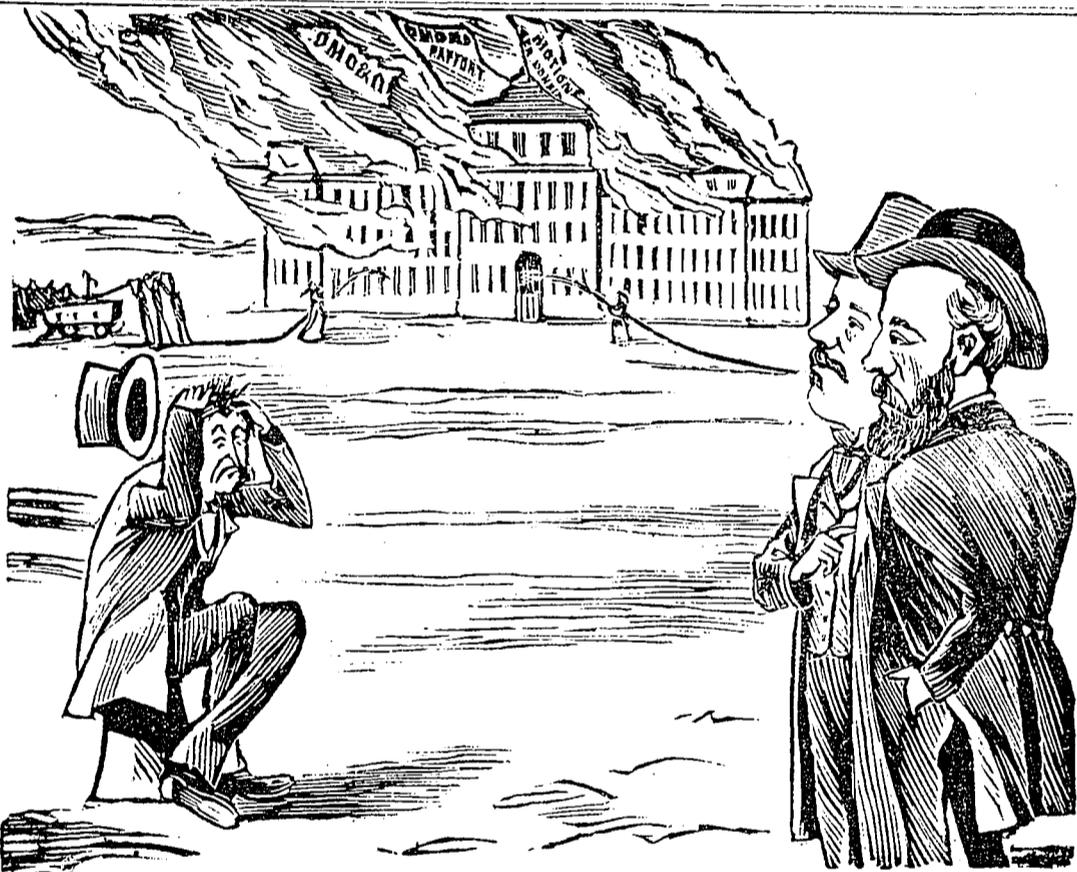
On fait à savoir... (oui, ça commence toujours comme ça) on fait à savoir aux habitants de l'endroit que maintenant les hommes sont les femmes...non, pas ça !... que les femmes sont les hommes... et que si vous avez besoin de... n'importe quoi... comme qui dirait d'une chose ou d'une autre... on vous donnera gratis un coup de main au château, et on se charge d'entreprendre... non, c'est pas ça...ah ! si, on entreprendra gratis... ou...

Nanon ne peut pas continuer, une main vigoureuse vient de la prendre par l'oreille.

C'est Farineux, le garde champêtre, qui est arrivé et la pince fortement, on lui disant :

—Quoi que tu fais donc là, Nanon Flanquet, avec ce tambour à ton côté?...Quoi que tu leur-z-y dis à tous ?...

—Ah ! père Farineux, lâchez mon oreille, ne pincez donc pas comme ça... je suis en train de faire une proclamation.



L'INCENDIE DU PARLEMENT DE QUEBEC.

M. Drolet (l'Auditeur provincial au désespoir). C'est-il possible ! Moi qui espérais faire quelques mille piastres en auditant les comptes du chemin de fer du Nord. Tout s'en va en fumée.

Sénécal et Chapleau.—Avons-nous de la chance tout de même ? Si nous avons été là, on aurait dit que c'était nous qui avons mis le feu.

—Une proclamation !... par exemple, je voudrais bien voir... Il n'y en a pas d'autre que moi qui ait le droit de faire des proclamations à Bétigny, entends-tu potiotte ? vu que c'est moi qui suis le garde champêtre.

—Ah ! c'est-à-dire que vous l'êtes, père Farineux, mais vous ne l'êtes plus !... C'est moi qui vous remplace..., c'est à moi qu'on a donné votre place !... Ah ! ah ! ça vous étonne...et moi aussi, et pourtant c'est comme ça.

Tous les villageois se mettent à rire ; on entend de tous côtés :

—Ah ! Nanon qui est garde champêtre...

—Ah ! ou v'là une bonne !...

—T'as donc changé de sesque, Nanon ?...

—T'es donc pas une fille ?...

—Si, si, je suis toujours une fille ; mais ça n'empêche pas que

ceux tu ch'cau vous soigneront gratis, et que madame Pantalon m'a nommée garde champêtre à la place de Farineux.

—Ah ! madame Pantalon !

—En v'là un nom !...

—C'est celle-là qui doit être une luronne !...

—C'est la dame qui a manqué d'écraser le petit Badon avec son cheval !...

—Oui, c'est la nièce du capitaine, et elle m'a faite garde champêtre.

—Elle t'a faite garde champêtre, et de quel droit qu'elle a fait cela, ta madame Pantalon ?...

—Ah ! ma foi, j'sais pas...Elles sont comme ça au château une société de femelles qui croient que le monde est à l'envers, et qu'elles veulent le remettre à l'endroit !

—Voyez-vous cela ? Ah ! le monde est à l'envers !...C'est de la

politique, ça !...

—Eh bien, viens un peu avec moi chez M. le maire, Nanou, et nous allons voir s'il veut de toi pour garde champêtre !

Nanon ne se soucie pas beaucoup d'aller chez le maire ; mais Farineux ne la lâche pas, il n'y a pas moyen de résister.

Le maire est un ancien laboureur, qui cultive encore ses champs ; c'est un homme d'une soixantaine d'années, porteur d'une bonne figure, et dont le regard ne manque pas de finesse ; il a un grand bon sens, ce qui est le plus précieux pour une autorité.

—Monsieur le maire, dit le garde champêtre en poussant la jeune fille devant lui, je vous amène la fille à Flanquet, le jardinier du château ; je crois bien qu'elle a reçu un coup de marteau ou qu'elle est somnambulaire ; elle a

un tambour, comme vous voyez ; elle est venue faire une proclamation... pour dire... des bêtises ! Enfin elle prétend qu'on lui a donné sa place.

Le maire considère Nanon et ne peut s'empêcher de sourire, en lui disant :

—Est-ce vrai, tout cela, ma petite ? Comment ! tu veux remplacer Farineux ?

—Dame ! pourquoi pas, monsieur ?

—Quoi ! tu veux être garde champêtre...toi ?... Et qui a pu te donner de ces idées-là ?... Voyons, Nanon, réfléchis un peu. Si encore tu étais un garçon, on pourrait comprendre que tu aspirer à l'emploi de garde champêtre...mais une jeunesse !... tu as fait un mauvais rêve, mon enfant, et tu n'es pas encore bien éveillée...

Oh ! que si fait, monsieur le maire, je ne rêve pas du tout... D'ailleurs, moi, j'y pensais pas ; c'est madame Pantalon, la nièce de notre maître, qui m'a dit : "Va tambouriner dans le village !... ce qu'il y a sur ce papier-là." Je lui ai répondu : "C'est le garde champêtre qui tambourine !..." Alors elle a dit : "Je le dégomme... c'est-à-dire que je te donne sa place ?..."

—Elle n'a pas le droit de me dégommer... n'est-ce pas, monsieur le maire ?

—Non, sans doute ; ceci ne peut être qu'une plaisanterie...

—J'aime pas ces plaisanteries-là... je vas arrêter Nanon, n'est-ce pas, monsieur le maire ?

—Une minute, Farineux, n'allez pas si vite. Avant d'arrêter cette petite, il vaudrait mieux avoir une explication avec cette dame Pantalon, la nièce de M. de Vabeaupont. Tu vas aller au château, Farineux ; tu demanderas à cette dame ce qu'elle veut faire de Nanon...pourquoi elle la laisse sortir avec un tambour...car enfin tu étais servante au château, petite. Est-ce qu'on t'a mis à la porte ?

—Pas du tout, monsieur le

mairo, bien au contraire, on m'a élevée en grade, puisqu'on m'a faite garde champêtre...

—Elle n'en veut pas démordre, c'est une mule que cette fille-là!

—Va donc au château, Farineux; tu ne pourras t'expliquer qu'avec la nièce du vieux capitaine...

—La voilà, la nièce du capitaine!... que lui voulez-vous?... Je suis prête à vous répondre!

C'est Cézarine qui vient de repousser les paysans pour arriver jusqu'au maire. Curieuse de connaître les résultats de la proclamation, de voir l'effet que cela avait produit sur les habitants du village, elle avait quitté le château peu de temps après la fille du jardinier, et, ne trouvant plus personne sur la place, avait appris d'une vieille femme que l'on avait emmené la tambourineuse chez le maire.

L'arrivée de la nièce du capitaine fait sensation dans la mairie, d'autant plus que cette dame se présenta d'un ton arrogant, tenant une cravache à la main et paraissant fort irritée.

Mais Nanon pousse un cri de joie et court à Cézarine en s'écriant:

—Ah! madame, vous faites bien d'arriver... ils ne veulent pas que je sois garde champêtre, et Farineux voulait me mettre en prison.

—Cette fille dit-elle vrai, monsieur? Et de quel droit arrête-t-on mes gons?

—Et de quel droit qu'elle veut ma place?

—Taisez-vous, Farineux, laissez-moi parler à madame... mais, d'abord, madame, donnez-vous la peine de vous asseoir...

—C'est inutile, monsieur, j'ai hâte d'en finir. Vous êtes le maire de Brétigny?

—Oui, madame, réplique le maire à Cézarine, et, comme principale autorité du pays, je vous demande ce que signifie cette plaisanterie, car je pense que ce n'est pas sérieusement que vous avez nommé cette jeune fille garde champêtre.

—Et pourquoi ne serait-ce pas sérieusement, monsieur?

—Parce que c'est à un homme que revient cet emploi.

—Moi et mes amis, avec l'autorisation de mon oncle, nous changeons tout cela. Nous avons assez d'instruction, de talent, de force, de courage pour remplir les emplois que l'on donnait aux hommes.

—Madame, je ne doute pas de vos talents ni de votre science. Vous pouvez chez M. de Vabrepoint faire tout ce qui vous convient, prenez des femmes pour en faire des cochers ou des palfreniers, cela vous regarde; mais vous n'avez pas le droit de renvoyer un garde champêtre ni d'en nommer un autre.

—Pas le droit! est-ce que mon oncle n'est pas le seigneur de ce village?

—Mon Dieu, madame, puisque vous avez tant d'instruction, vous devez savoir qu'il n'y a plus de seigneur dans un village; il y a des propriétaires, il y en a de fort

riches, qui font du bien aux pauvres gens du pays quand ils sont charitables; mais ne nomment pas pour cela les gardes champêtre. Il y a dans les villes des préfets, ensuite des sous-préfets, et dans les petites communes il y a le maire, son adjoint, les membres du conseil municipal; ce sont ceux-là, madame, qui nomment aux emplois vacants.

A Continuer.

LE GROGNARD

MONTREAL, 28 Avril 1883.

Nous prions nos abonnés rétrogrades à qui nous avons envoyé des comptes, de nous faire parvenir sans délai les arrérages qu'ils nous doivent.

Le prix de l'abonnement de notre journal étant si modique, il n'est que juste qu'on ne nous fasse pas attendre plus longtemps.

Voyons, mes bons amis, pensez un peu à votre ami, le Grognard.

LA REVUE DE MONTREAL.

2ème tableau (suite).

Le Colonel Labranche. — Entendez-vous des gémissements?

Jacques Cartier. — Ma foi oui! j'aperçois là bas un gros garçon qui pleurniche.

(Fréchette apparaît avec une pancarte sur le ventre où l'on peut lire en grosses lettres "objet perdu". Il tient entre ses bras une guitare. A la vue du monde rassemblé il s'arrête et pince son instrument avec des gestes désespérés.)

Fréchette. — (tristement) (air de la complainte de Fualdès.)

On m'a volé ma poésie Qu'était faite pour la Patrie; Sans aucun respect pour les arts On me chipe vingt cinq dollars

Alors Beugrand dans sa colère Ne veut plus me payer du tout; Je suis réduit à la misère!

Allons, messieurs, un petit sou. (Il tend son chapeau.)

Jacques Cartier. — C'est un trouble-dou!... son état fait peine à voir.

(s'adressant à Fréchette) allez trouver le roi, mon ami, il vous fera une pension alimentaire. Fréchette. (d'une voix féroce).

Les rois! horreur! enfants de [la prostitution!] Tyrans gorges de sang! triple [malédiction!]

Bouffons fous, éhontés, zut! [n'en faut plus en France!] La haut, Dieu la raison! en [bas, rois la dénonce!]

Jacques Cartier. — Jo ne vous comprends pas mon garçon, j'aime

mieux votre première manière.

—Ah! ah! voilà des dames qui arrivent!

Le Colonel Labranche. — Ceci est une surprise. — Ces dames représentent les journaux de Montréal, et elles vont toutes nous chanter leur petit couplet.

(Les personnages allégoriques féminins représentant les journaux de la cité entrent en se bousculant et en s'injuriant. — Après quelques instants de tumulte ils finissent par aller s'asseoir sur les fauteuils de la salle.)

Jacques Cartier. — Quelle est cette vieille édentée aux traits anguleux et au teint jauni par la fièvre? Tout respire en elle la caducité et la mauvaise humeur, son nez morveux rejoint son menton velu et son chignon crasseux menace de tomber. — Elle est parée comme une vieille coquette et sa main décharnée tient un sac bien rempli d'écus! En dépit de son délabrement, elle s'avance avec un air provoquant comme si elle voulait danser un rigolon. Salut! vieille pimbecho, que nous veux-tu?

Le Colonel Labranche. — Parlez moins irrévérencieusement de la Minerve, mon cher, il pourrait vous en cuire.

Jacques Cartier. — Allons donc! est-elle capable de me faire quelque chose.

Le Colonel Labranche. — Elle non—mais malgré son âge et ses infirmités repoussantes, elle est entourée de cavaliers qui pourraient vous faire un mauvais parti.

Jacques Cartier. — Ma parole! On dirait qu'elle va chanter.

La Minerve. — (air connu) Quoique vieille, et très vieille [même]

J'ai plus d'un cavalier galant; Mais je sais bien pourquoi l'on [m'aime]

C'est par moi qu'on a de l'ar- [gent.]

De ce vieux sac couvert de [crasse]

Jo donne à qui veut m'embras- [ser,]

Un ministère ou quelque place Où l'on puisse vite engraisser!

Dos blancs-bees! dans leur inso- [lence]

Pensent pouvoir me mettre à [bas!]

Mais je connais leur impuis- [sance,]

J'ai des écus..., ils n'en ont pas (Elle retourne à sa place.)

Jacques Cartier. — C'est assez. Le Colonel Labranche. — Comment! vous connaissez Tassé?

Jacques Cartier. — Pas du tout Je dis c'est assez, ou si vous aimez mieux, j'en ai plein le dos de cette vieille bique. — Poste! on voilà une autre qui est l'antipode de sa compagne! jeune l'œil ardent, l'aspect déluré, les cheveux fauves l'air légèrement encanaillé avec sa robe couleur sang de bœuf! pousse nous quelque chose de fort, ma gaillarde, et sois bienvenue.

Le Colonel Labranche. — Comment! vous connaissez Bienvenu?

Jacques Cartier. — Je n'ai jamais dit ça.

La Patrie. — (déployant un drapeau rouge.)

(grand air de Charles VI, jamais en France l'Anglais ne règnera.)

Guerre aux tyrans! jamais, jamais le roi ne règnera!

Jacques Cartier. (faisant mine de tirer une rapière)—Flamberge au vent! On insulte mon maître.

Le Colonel Labranche. — Calmez-vous, elle n'est pas dangereuse.

La Patrie (continuant.)

Guerre à Mercier, jamais notre [vengeance,]

Jamais sur lui ne cessera! Et son poirier, malgré sa vigi- [lance,]

Jamais, jamais ne fleurira! (elle retourne à sa place)

Jacques Cartier. — Cette fille me paraît avoir mauvais caractère. — Quel est cette antre qui s'avance avec des yeux crochets? Pouh! quelle figure! j'aime encore mieux la vieille de tout à l'heure.

Le Colonel Labranche. — C'est le "Monde" une feuille assez immonde, mais il m'est impossible de vous dire tout le mal que j'en pense et que l'on en pense.

Jacques Cartier. — Eh bien moi! qui n'ai pas tant de ménagements à garder je vais vous dire ce que je lis sur cette vilaine physionomie: L'hypocrisie, la médisance, le radotage, l'impuissance et l'idiotisme. Pourquoi a-t-elle une grande paire de ciseaux à ses côtés?

Le Colonel Labranche. — C'est pour découper les articles qu'elle chipe dans les autres journaux.

Jacques Cartier. — Et pourquoi cette troussé de clefs et de rossignols?

Le Colonel Labranche. — Pour aller fouiller les pupitres et secrétaires dans l'espoir d'y de la copie.

Jacques Cartier. — Et ce livre de Boccace qu'elle tient pieusement comme un paroissien.

Le Colonel Labranche. — C'est pour lui donner des idées... car quand par hasard il lui arrive d'avoir des idées c'est toujours pour publier quelque scandale salop de son invention.

Jacques Cartier. — Je me dispenserai bien de l'entendre.

Le Colonel Labranche. — Et moi aussi.

Jacques Cartier. — Par exemple, voilà une bonne grande dame qui me paraît pleine d'onction.

Le Colonel Labranche. — Vous ne vous trompez pas, c'est l'Étendard.

L'Étendard (air du graduol plain chant.)

Dans l'espoir d'avalé Laval Je m'étais donné bien du mal; Quand soudain survient par la [malle]

Une bulle pontificale, Et maintenant Laval m'avalé.

Jacques Cartier. — Cette petite que je vois là bas est bien mal habillée, elle sue la pauvreté.

Le Colonel Labranche. — C'est la Semaine Religieuse, une toute jeune enfant qui, j'en ai peur, ne vivra pas vieille.

Jacques Cartier. — Faute de nourriture probablement.

Le Colonel Labranche. — Da

resto, les journaux qui naissent en ce moment sont tous d'une santé très délicate; près de la Semaine Religieuse vous pouvez voir l'Étincelle, une petite fille encore à la fleur de l'âge et qui est déjà condamnée par les médecins.

Jacques Cartier. — Qu'a-t-elle donc?

Le Colonel Labranche. — Faiblesse générale du cerveau et des facultés intellectuelles.

Jacques Cartier. — Si je ne me trompe pas j'aperçois un homme au milieu de ces dames — gros gaillard avec le teint fleuri et les joues vermeilles, cela doit être un roger bontemps.

Le Colonel Labranche. — C'est le père Ladébauche, il représente le "Grognard" un des journaux les plus influents de toute la puissance.

Jacques Cartier. — Priez le donc qu'il chante quelque chose.

M'ORY.

A Continuer.

LE CONDAMNE A MORT.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

En voici un exemple de plus.

Tous les Parisiens, ceux qui rentrent à Paris en cette saison, connaissent ce long chapelet de villes charmantes qui va de Marseille à Gènes. On arrive en ces mignonnes cités en quittant les plages du Nord; on en part dans les premiers jours d'avril, juste en ce moment; c'est-à-dire quand elles vont devenir de vrais bouquets, quand toute leur campagne n'est plus qu'un jardin, quand les roses et les orangers fleurissent.

Entre toutes ces résidences, il en est une particulièrement aimée; mais celle-là est plus qu'une cité, c'est un royaume, un tout petit royaume, il est vrai, un grand duché de Gérolstein.

Porché sur un rocher fleuri, qui porte sur son dos un paquet de maisons blanches et son palais princier, le minuscule État de Monaco obéit à un souverain plus indépendant que le roi Makoko, plus autoritaire que S. M. Guillaume de Prusse, plus cérémonieux que feu Louis XIV de France.

Sans peur des invasions et des révolutions, il règne en paix, avec étiquette, sur son heureux petit peuple, au milieu des cérémonies l'uno cour où l'on fait encore la révérence.

Il a son général et ses quatre-vingts soldats, son évêque, son clergé, son introducteur des ambassadeurs, comme M. Grévy, et toute la série des fonctionnaires à titres magnifiques qu'on doit toujours rencontrer autour des souverains absolus et convaincus de leur majesté.

Ce monarque pourtant n'est point sanguinaire ni vindicatif; et quand il bannit, car il bannit, la mesure est appliquée avec des ménagements infinis.

En faut-il donner des preuves?

Un joueur obstiné, dans un jour de déveine, insulta le souverain.

Il fut expulsé par décret.

Pendant un mois il rôda autour du Paradis défendu, craignant le glaive de l'archange, sous la forme du sabre d'un gendarme. Un jour enfin il s'enhardit, franchit la frontière, gagne en trente secondes le cœur du pays, pénètre dans le Casino. Mais soudain un fonctionnaire l'arrête : « N'êtes-vous pas banui, monsieur ? » — « Oui, monsieur, mais je repars par le premier train. » — « Oh ! en ce cas, fort bien, monsieur, vous pouvez entrer. »

Et chaque semaine il revient ; et chaque fois le même fonctionnaire lui pose la même question à laquelle il répond de la même façon.

La justice peut-elle être plus douce ?

* * *

Mais, une des années dernières, un cas fort grave et tout nouveau se produisit dans le royaume.

Un assassinat eut lieu.

Un homme, un monégasque, das un de ces étrangers errants qu'on rencontre par légions sur ces côtes, un mari, dans un moment de colère, tua sa femme.

Oh ! il la tua sans saison, sans prétexte acceptable. L'émotion fut unanime dans toute la principauté.

La Cour suprême se réunit pour juger ce cas exceptionnel (jamais un assassinat n'avait eu lieu), et le misérable fut condamné à mort à l'unanimité.

Le souverain indigné ratifia l'arrêt.

Il ne restait plus qu'à exécuter le criminel. Alors une difficulté surgit. Le pays ne possédait ni bourreau ni guillotine.

Que faire ? Sur l'avis du ministre des affaires étrangères, le prince entama des négociations avec le gouvernement français pour obtenir le prêt d'un coupeur de têtes avec son appareil.

De longues délibérations eurent lieu au ministère à Paris. On répondit enfin en envoyant la note des frais pour déplacement des bois et du praticien. Le tout montant à seize mille francs.

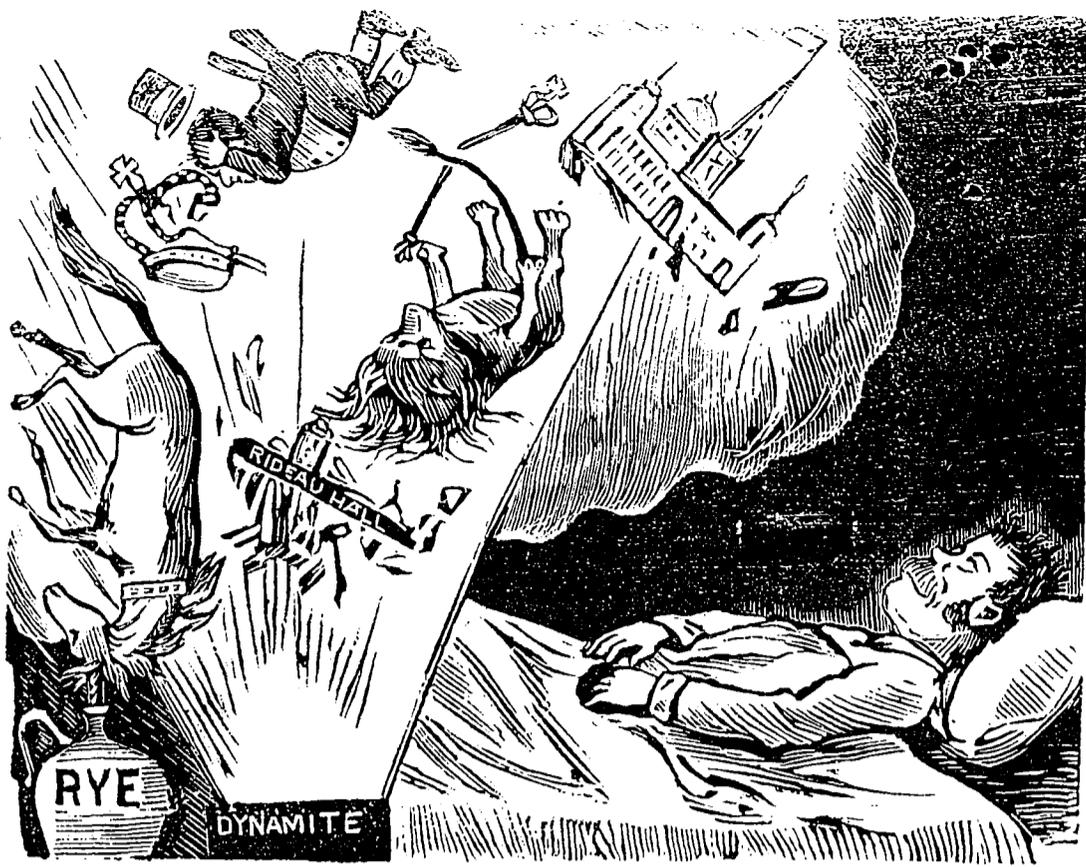
Sa Majesté Monégasque songea que l'opération lui coûterait bien cher ; l'assassin ne valait certes pas ce prix. Seize mille francs pour le cou d'un drôle ! Ah ! mais non.

On adressa alors la même demande au gouvernement italien. Un roi, un frère ne se montrerait pas sans doute si exigeant qu'une République.

Le gouvernement italien envoya un mémoire qui montait à douze mille francs.

Douze mille francs ! Il faudrait prélever un impôt de deux francs par tête d'habitant. Cela suffirait pour amener des troubles inconus dans l'Etat.

On songea à faire décapiter le gueur par un simple soldat. Mais le général, consulté, répondit hésitant que ses hommes n'avaient peut-être pas une pratique suffisante de l'arme blanche pour s'acquitter d'un tâche demandant une grande expérience dans le maniement du sabre.



LE RÊVE DE PADDY A OTTAWA.

Quelle belle invention que cette dynamite ! Va-t-il sauter John Bull avec tous ses affuts collants ! ! !

Alors le prince convoqua de nouveau la Cour suprême et lui soumit ce cas embarrassant.

On délibéra longtemps, sans découvrir aucun moyen pratique. Enfin le premier président proposa de commuer la peine de mort en celle de prison perpétuelle ; et la mesure fut adoptée.

Mais on ne possédait pas de prison. Il fallut en installer une, et un geôlier fut nommé, qui prit livraison du prisonnier.

Pendant six mois tout alla bien. Le captif dormait tout le jour sur une paille dans son réduit, et le gardien en faisait autant sur une chaise devant la porte en regardant passer les voyageurs.

Mais le prince est économe, c'est là son moindre défaut, et il se fait rendre compte des plus petites dépenses accomplies dans son Etat (la liste n'en est pas longue). On lui remit donc la note des frais relatifs à la création de cette fonction nouvelle, à l'entretien de la prison, du prisonnier et du veilleur. Le traitement de ce dernier grevait lourdement le budget du souverain.

Il fit d'abord la grimace ; mais quand il songea que cela pouvait durer toujours (le condamné était jeune), il prévint son ministre de la justice d'avoir à prendre des mesures pour supprimer cette dépense.

Le ministre consulta le président du tribunal, et tous deux convinrent qu'on supprimerait la charge de geôlier. Le prisonnier, invité à se garder tout seul, ne pourrait manquer de s'évader, ce qui résoudrait la question à la satisfaction de tous.

Le geôlier fut donc rendu à sa famille, et un aide de cuisine du palais resta chargé simplement de porter, matin et soir, la nourriture du coupable. Mais celui-ci ne fit aucune tentative pour recon-

quérir sa liberté.

Or, un jour, comme on avait négligé de lui fournir ses aliments, on le vit arriver tranquillement pour les réclamer ; et il prit dès lors l'habitude, afin d'éviter une course au cuisinier, de venir aux heures des repas manger avec les gens de service, donc il devint l'ami.

Après le déjeuner, il allait faire un tour, jusqu'à Monte-Carlo. Il entra parfois au Casino risquer cinq francs sur le tapis vert. Quand il avait gagné, il s'offrait un bon diner dans un hôtel en renom, puis il rentrait dans sa prison dont il fermait avec soin la porte, au dedans.

Il ne décocha pas une seule fois.

La situation devenait difficile, non pour le condamné, mais pour les juges.

La Cour se réunit de nouveau, et il fut décidé qu'on inviterait le criminel à sortir des Etats de Monaco.

Lorsqu'on lui signifia cet arrêt, il rérondit simplement :

« Je vous trouve plaisants. Eh bien, qu'est-ce que je deviendrai, moi ? Je n'ai pas de moyens d'existence. Je n'ai plus de famille. Que voulez-vous que je fasse. J'étais condamné à mort. Vous ne m'avez pas exécuté. Je n'ai rien dit. Je fus ensuite condamné à la prison perpétuelle et remis aux mains d'un geôlier. Vous m'avez enlevé mon gardien. Je n'ai rien dit encore. »

« Aujourd'hui vous voulez me chasser du pays. Ah ! mais non. Je suis prisonnier, votre prisonnier, jugé et condamné par vous. J'accrois ma peine fidèlement. Je reste ici. »

La Cour suprême fut atterré. Le prince eut une colère terrible et ordonna de prendre des mesures.

On se remit à délibérer.

Alors il fut décidé qu'on offrirait au coupable une pension de six cents francs pour aller vivre à l'étranger.

Il accepta.

* * *

Il a loué un petit enclos à cinq minutes de l'Etat de son ancien souverain, et il vit heureux sur sa terre, cultivant quelques légumes et méprisant les potentats.

Mais la cour de Monaco, instruite un peu tard par cet exemple, s'est décidée à traiter avec le gouvernement français ; maintenant elle nous livre ses condamnés que nous mettons à l'ombre, moyennant une pension modique.

On peut voir aux archives judiciaires de la Principauté, l'arrêt surprenant qui règle la pension du drôle en l'obligeant à sortir du territoire monégasque.

Certifié vrai, s. g. d. g., pour les menus détails.

MAUFRIGNEUSE.

BADINAGES.

Un marchand de cette ville est mort il n'y a pas bien longtemps laissant un testament par les dispositions duquel l'usafruit de sa fortune est laissé à sa femme, jusqu'à la majorité de son fils unique. A la mort de sa mère le fils restera seul héritier. Au cas où le fils mourrait avant sa mère celle-ci n'aura pas un sou et les biens passeront au frère du défunt qui a été nommé exécuteur testamentaire et tuteur au mineur.

L'autre jour l'exécuteur testamentaire rencontre sur la rue Notre Dame un ami qui s'informe de sa santé et de ses espérances pour l'avenir.

— Dame, répond-il, les choses vont assez bien.

Il explique à son ami les différentes clause du testament de feu

son père. Il conclut en disant : Mon nouveau demeure à Verchères sur le bord du fleuve et je viens de lui acheter une chaloupe chez Joe Vincent, afin qu'il puisse s'amuser l'été prochain. Tu vois que j'ai quelques espérances de ce côté.

Un employé des Postes, qui a dérobé un pli contenant des valeurs, est traduit devant la Cour d'assises.

L'organe du ministère public fulmine une réquisitoire bien senti :

—...Et surtout, messieurs les jurés, ne croyez pas au repentir que l'accusé affiche devant vous ! Songez qu'il est presque impossible de se corriger, une fois que le pli est pris !...

Mme Guibollard se lamente sur le sort de sa mère qui est devenue aveugle depuis quelques mois.

— Jo ne vous comprends pas !... s'écrie le mari impatienté... La cécité a, sans aucun doute, ses inconviénients, mais une grande consolation est réservée à votre mère : Elle ne se verra pas mourir !...

LA BONNE BOUCHE.

—:o:o:—

Si vous voulez économiser votre argent tout en ayant sur votre table les plus belles viandes des abattoirs, les primours des saisons, poisson frais, légumes charcuterie, etc., vous ne pouvez faire autrement que de donner vos commandes à l'étal privé de Charles Meunier, qui se contente toujours d'un profit raisonnable et fait une concurrence loyale aux grands marchés.

C'est au coin de la Côte St. Lambert et de la rue Craig.

FEUTRES, PULLOVERS

—ooo—

Venant d'être reçus de New-York un assortiment des plus complets et des plus variés de feutres, pullovers dans les derniers styles.

DÉFI

La maison populaire de C. Robert, coin des rues St. Laurent et Vitré, défie par les présentes, n'importe quel chapelier de Montréal d'avoir aujourd'hui un plus beau stock que le sien.

Prix toujours modérés.

THÉÂTRE ROYAL.

Ce soir, ne pas oublier *Muldoon's Picnic* au Théâtre Royal. Cette pièce est d'un comique épantant et les acteurs sont de première force.

CHEARDA

LE MEILLEUR PURGATIF DU MONDE ENTIER !

—ooo—

PATENTÉ A OTTAWA LE 20 MARS 1883.

—oooo—

DIRECTION. — En prendre une ou deux cuillerées à soupe tous les soirs en se couchant.

—oooo—

Préparé par JOHN RASCO, père, 111, Rue Craig, en face du Champ-de-Mars, Montréal, et FRED. RASCO, fils, rue Georges, No. 58, Ottawa.

Defiez-vous des contrefaçons !

BADINAGES.

Le charcutier amoureux. — On écrit de Londres :

M. Biggar, le charcutier galant, quoique député obstructionniste, ne s'est pas trouvé satisfait du jugement qui l'a condamné à 10,000 francs d'indemnité au profit de miss Fanny Hyland dont il avait dérobé le cœur. Il fait appel de ce jugement, et à l'audience de la cour d'appel nous avons passé quelques joyeuses minutes.

Ce que soutient M. Biggar, c'est qu'il n'avait promis le mariage qu'à la condition que les obstacles à cette union, obstacles que lui seul connaissait, disparaîtraient et, ajoute l'avocat, mon client était de si bonne foi qu'il pria dans toutes les églises de Paris, espérant que Dieu ne serait pas sourd à ses ardentes prières.

Voyons, a dit lord Justice Brett quels étaient ces obstacles ?

Il y en a plusieurs, répond l'avocat ; d'abord l'âge de M. Biggar qui a cinquante-quatre ans.

Mais, reprend le président, il ne pouvait espérer que Dieu lui supprimerait cet obstacle là !

Il y en a un autre, d'après l'avocat : M. Biggar avait peur d'une augmentation de famille.

Ah ! pour cet obstacle là, s'écrie lord Brett, ce n'est pas sur ses prières que M. Biggar devait compter pour le voir disparaître.

L'auditoire riait à se torturer, les magistrats riaient aussi, seul M. Biggar était moins gai, car le jugement attaqué a été maintenu et l'exécution en a été ordonnée. Mlle Fanny Hyland ne deviendra pas Mme Biggar, mais elle touchera 10,000 francs, ce qui est une compensation suffisante.

Le Charivari du dimanche croquis et légendes de Paf :

Précautions en cas d'émeute :

Un ballon toujours gonflé attendra M. Grévy à l'Élysée, au cas où le palais serait envahi par le peuple.

Au jardin des Tuileries.

M. Toto, dix ans, s'approche de Mlle Lili, huit ans, qui saute à la corde.

Prête-moi ta corde, dit Toto.

Oui, je veux bien, mais tu me donneras de ton sucre d'orge.

Après.

Non, avant... Oh ! je connais les hommes !

Les enfants :

Un visiteur se présente chez M. X... On l'introduit au salon où bébé est en train de s'amuser.

Après un moment, Bébé s'approchant :

Monsieur, voulez-vous t'y me friser, dites ?

Moi, mon petit, je ne suis pas coiffeur.

Tiens ! papa dit pourtant que chaque fois que vous venez ici, c'est pour le raser.

Le commandant de Duracuir, retraité, vient de congédier son valet de chambre et en fait part à un de ses amis :

Il m'embêtait, cet animal-là ! Toujours à demander : Est-ce que monsieur a besoin de quelque chose ?

C'était du zèle.

Trop de zèle ! Je ne mange pas chez moi. Je nettoie mes habits et mes chaussures et je fais moi-même, tel que vous me voyez : habitude de soldat... j'ai débuté comme engagé volontaire... je n'ai besoin de personne !

Alors vous ne prendrez plus de domestique ?

Si, il est convenable d'en avoir un.

A quoi l'occuperez-vous, alors ? Parbleu, à me faire la paix !

Le comble de l'avarice est un individu qui parle du nez afin de ne pas user ses fausses dents.

Un seul comble :

Le comble du zèle pour un vérificateur des poids et mesures :

Vouloir vérifier la balance de la Justice.

Les fortunes se font vite en Amérique, et ont le plus souvent de bien modestes débuts ; on peut en juger par cette anecdote que rapporte un journal parisien :

Il y a trente ans, disait naguère un riche fermier du Texas à un voyageur européen, la terre dans ce pays ne coûtait presque rien ; un jour, à cette époque, j'aurais pu acheter trente hectares pour une paire de bottes. Et vous n'avez pas profité de l'occasion ? dit l'étranger. Non ! C'est donc que la terre ne valait rien ? Au contraire, il y avait six pieds d'humus, et il y a dix ans, l'hectare en a été vendu vingt dollars. Mais alors, pourquoi n'avez-vous pas fait le marché ? Je n'avais pas de bottes.

Le petit Paul.

— Mon oncle, quand je serai grand, est-ce que je serai encore votre neveu ?

— Toujours, mon enfant. Ainsi, à soixante ans, tu seras mon neveu comme aujourd'hui.

Le petit Paul, après un moment de réflexion :

— Oui ; mais, vous, il y aura longtemps que vous ne serez plus mon oncle !

Dans le *Charivari*, une bien amusante paysannerie. C'est le jour du recensement à la campagne. Le recenseur, son registre à la main, avise une bonne femme :

— Comment vous appelez-vous ? — Ma fine ! j' n'en sais rien.

— Comment appelez-vous votre mari ?

— Eh ben ! mon *houme* !

— Comment vous appelle-t-il ? — Ma femme !

— Et vos voisins ? — La voisine !...

Totor saute sur les genoux d'un visiteur.

— Tu sais, monsieur, dit-il, faudra jamais donner ton portrait à papa.

— Tiens, tiens, et pourquoi ça ? — Faudra venir toi-même.

— Charmant bébé, va ! — Oh non, je te dis ça parce que papa a dit ce matin qu'il pouvait pas te voir en peinture.

Le comble de l'habileté pour un agent de la sûreté :

Arrêter les perturbations atmosphériques.

Une histoire de Desgenais dans *l'Indépendance* :

Hier, j'entre chez mon chapelier quand un long monsieur l'un lugubre aspect de croquemort endimanché, entre sur mes talons et demande un crêpe pour mettre à son chapeau.

Le boutiquier prit un air de condoléance obligée et se fit expliquer la dimension de ce signe de deuil.

— Est-ce un grand deuil, monsieur, ou un petit deuil ?

— Un *petit deuil* ; c'est celui de ma femme !

Un petit deuil ! Je ne sais rien de plus ironique qu'une telle expression. Et combien de maris en diraient autant que ce veuf en pareille circonstance !

Il est vrai que les femmes peuvent de même parler de "petit deuil", de tout petit deuil !

Je lisais, il n'y a pas bien longtemps, une légende chinoise. Un philosophe de ce pays, dont j'ai oublié le nom fort difficile à écrire se promenait dans un cimetière, attristé par la vue de ces lugubres mamelons de terre amoncelés. Tout à coup il aperçoit, pâle dans ses vêtements blancs (le blanc est la livrée de deuil en Chine, grand ou petit deuil.) — il aperçoit donc une jeune femme agenouillée sur un tertre frais, et promenant avec tristesse son éventail sur cette tombe. Il s'approche. Il dit très doucement à cette affligée :

— C'est un mari que vous pleurez ?

— C'est mon mari, répondit-elle.

— Mais pourquoi, demanda le philosophe, éventer ainsi son tombeau ? Bouddha ne vous rendra pas le corps de votre époux !

— Ah ! fit la jeune femme, c'est que je lui ai juré, à son lit de mort, de ne me marier point tant que le tertre qui le recouvre ne serait pas sec, et je vais chaque jour l'éventer pour que l'humidité disparaisse au plus tôt !

La valse :

A vingt ans, on s'enlace.
A quarante, on s'en lasse.

BAR A VENDRE

A vendre fournitures de Bar de 1ère classe, à prix très réduit. S'adresser au No. 172 rue St. Laurent.

POUR LE CAREME.

Charles Meunier ne néglige jamais une occasion d'être agréable à ses pratiques. Il a fait des arrangements pour tenir constamment pendant le carême un assortiment des plus complets de poissons frais, fumés et salés. Petites morues de Québec. Son étal sera toujours garni des meilleurs viandes inspectées aux abattoirs, légumes fruits, épiceries. On trouve tout chez C. Meunier coin de la rue Craig et de la Côte St. Lambert.

RESTAURANT ALICE

J. A. RENAUD, PROP.
COIN DES RUES STE. CATHERINE ET ST. DOMINIQUE.

M. Renaud ayant fait l'acquisition du restaurant de M. Lavigno invite respectueusement ses amis et le public en général à faire une visite à son établissement qu'il vient de remettre à neuf. On y trouvera toujours des Vins de premier choix et de tous les pays, des cigares des meilleures manufactures étrangères et domestiques.

Repas à toute heure et servis à la carte.

Entrée de la salle à manger, No. 179 rue St. Dominique. 3 Fev.

IMPRIMERIE

DE

W. F. DANIEL

Ayant un matériel d'imprimerie très étendu, est en mesure d'entreprendre l'impression de toutes espèces d'ouvrages, dans les deux langues, tels que Blancs de Notaires, Avocats, Greffiers, etc.

En-Tête de lettres,
En-Tête de comptes,
Lettres Funéraires,
Cartes d'affaires,
Cartes de visites,
Billets de Concert

Circulaires,
Programmes,
Catalogues,
Factums,
Pamphlets,
Affiches,
Chèques, et

LE TOUT

Exécuté avec soin, élégance et promptitude

On se charge également des Ouvrages de Luxe de tous genres, imprimés en Or, bronze, Argent et diverses autres couleurs.

A DES PRIX TRES MODERES.

Une attention toute particulière sera donnée aux commandes de la campagne, et l'expédition se fera avec régularité à n'importe adresse.

S'adresser à l'imprimerie de

W. F. DANIEL

25 RUE STE-THERESE 25
Coin de la rue St. Gabriel

MONTREAL.

LA NICHE.

N'oubliez pas que le restaurant le plus fashionable de la partie Ouest est la Niche tenue par Jos. A. Racine Nos. 7 et 9 rue Bonaventure, près de la rue McGill.

CHLORURE DE CHAUX.

Pour blanchir le linge et pour un désinfectant de première classe servez-vous du Chlorure de Chaux préparé par C. D. Morin et vous réussirez. Direction complètes sur chaque paquet. Si vous avez besoin de blanc de céruse achetez-le à la livre, il est moins cher que celui que vous achetez en paquet pour du Chlorure de Chaux. Un mot au sage est suffisant.

LESSI CONCENTRÉ.

Les personnes de la campagne ou autres qui ont besoin de Lessi concentré à la livre en recevront en envoyant cinq cents par livre et en indiquant la Station du chemin de fer ou du Bateau le plus près de chez eux. Directions complètes pour toute sorte de savon envoyées avec chaque paquet. C'est la chose la plus économique que vous puissiez vous procurer.

Adressez,
C. D. MORIN, 616 Ste. Marie, Montréal.

SIROP DU PRINCE DE GALLES.

Le Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood est recommandé par tous les bons médecins et par toutes les mères qui s'en sont servi. Il contient plus de propriétés guérissantes et fortifiantes qu'aucun autre sirop connu.

Les mères qui ne le connaissent pas sont priées d'en référer aux personnes qui ont donné les certificats suivants et qui pourraient être comptés par centaines de même force.

C. D. MORIN, PROPRIÉTAIRE, 616 rue Ste. Marie.

C. D. MORIN, ECR.

Monsieur, Pour l'information des personnes qui sont dans mon cas et pour le bien public je désire beaucoup que le présent soit publié. Il y a bientôt trois ans, ayant des enfants malades j'essayai de deux ou trois sortes de sirops sans obtenir aucun soulagement. C'est alors qu'ayant entendu parler du Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood je m'en procurai, et depuis ce temps mes enfants sont bien et je crois réellement que si j'avais eu de ce sirop plus vite, plusieurs de mes enfants qui sont morts seraient aujourd'hui en aussi bonne santé que mes autres. En conséquence j'en vend beaucoup et il donne toujours entière satisfaction.

Avec reconnaissance,
DAME LUC TASSE,
Épouse de LUC TASSE, ECR.,
Maître de Poste et Epicier
Côte St. Michel, 28 Avril 1881.

Mr. C. D. MORIN.

Monsieur, Nous désirons vous remercier sincèrement pour le Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood que vous nous avez vendu depuis quatre ans, après avoir essayé de plusieurs autres sirops sans pouvoir empêcher nos enfants de mourir (et nous en avons dix de morts) ayant entendu parler du sirop du Prince de Galles nous nous en sommes procurés, et ce n'est que depuis ce temps que nous avons pu élever nos enfants qui étaient toujours très malades. Il nous est tout-à-fait indispensable et c'est la seule chose qui nous ait réussis.

Nous le recommandons de tout cœur à tout nos amis et nous le considérons comme un véritable trésor et un bienfait pour tous ceux qui ont des enfants malades.

MICHEL CHARBONNEAU,
forgeron,
ET SON ÉPOUSE,
4 Rue Perthuis.
Montréal, 9 avril 1881.